Le troisième document est un rapport présenté par M. l'ingénieur du contrôle le 6 décembre 1873.

Ce rapport expose que le projet de la place de la Patrie a été adressé au service du contrôle, pour avis, le 5 novembre 1873, avec les pièces communiquées à M. l'ingénieur en chef de la Compagnie, celui-ci a écrit la lettre du 22 novembre par laquelle il demande que la ville prenne à sa charge non-seulement l'élargissement du pont, mais encore le prolongement de cet ouvrage approuvé le 12 février 1872, travail dont la ville avait connaissance avant la présentation de son projet.

M. l'ingénieur du contrôle fait observer alors que la Compagnie du Nord apporte depuis longtemps de nombreuses améliorations à la gare de Roubaix, et que c'est pour cet objet qu'elle avait présenté, le 29 août 1871, un projet d'allongement du pont, lequel, approuvé le 12 février 72, avait reçu un commencement d'exécution en février 1873, lorsque la ville de Roubaix s'opposa à la continuation des travaux. M. l'ingénieur fait alors remarquer que, depuis sa construction, en 1866, il n'a été fait aucune observation sur la largeur de ce pont, et que si, depuis lors, cette ville trouve que ces dimensions ne sont plus suffisantes, c'est qu'elle a l'intention de donner un plus grand débouché aux nouvelles artères qu'elle se propose d'établir. Etablissant alors que la date authentique la plus ancienne constatant l'intention de la ville de Roubaix ne remonte pas au-delà du 15 mai 1872 ou du 17 juin de la même année, alors que le projet d'allongement du pont (ainsi que le déclare M. l'ingénieur en chef de la Compagnie du Nord) a été présenté le 29 août 1871, M. l'ingénieur du contrôle constate que la ville de Roubaix a présenté ses projets 8 ou 9 mois après ceux de la Compagnie du Nord, examinant ensuite si « la ville de Roubaix ne peut entraver l'exécution des projets *régulièrement approuvés*, d'autant plus qu'il s'agit, dans l'espèce, de rues purement et simplement à l'état de projets. »

Aussi, M. l'ingénieur du contrôle est-il d'avis que la décision ministérielle en date du 12 février 1872 soit respectée, et que, s'il plaît à la ville de Roubaix de donner une plus grande largeur au pont, le supplément de dépense qui en résultera soit mis à sa charge.

Cette manière d'instruire une affaire a lieu de nous étonner. M. l'ingénieur du contrôle, chargé de donner son avis sur un projet d'alignement, laisse de côté le fond même de la question pour dire ce qu'il pense du différend qui pourra s'élever entre la ville de Roubaix et la Compagnie du Nord. Pour étudier la question il consulte M. l'ingénieur en chef de la Compagnie et néglige d'entendre les raisons de la ville. Ce procédé est certainement incomplet, aussi a-t-il eu pour résultat de faire commettre plusieurs erreurs à M. l'ingénieur du contrôle, qui, nous l'espérons, les reconnaîtra quand nous l'aurons démontré.

M. l'ingénieur commence par déclarer que la Compagnie du Nord apporte depuis longtemps de nombreuses améliorations à la gare de Roubaix. Cette assertion fera sourire tous ceux qui connaissent cette gare, la troisième en importance du réseau du Nord, paraît-il ; son délabrement, ses mauvaises dispositions, la difficulté de ses abords, le peu de commodité qu'elle offre au nombreux public qui la fréquente sont connus de tout le monde et nous laverons du reproche d'ingratitude qu'on semble adresser à la ville de Roubaix. Le projet d'allongement du pont paraîtrait même avoir été conçu en vue du seul avantage des habitants de cette ville, et l'on ne comprendrait pas l'administration municipale de s'être opposée à l'exécution de travaux spécialement faits pour l'utilité de la ville.

Quant à la largeur du pont, elle est très-suffisante, puisque aucune plainte ne s'est élevée à ce sujet depuis son établissement en 1866, alors que, dans sa sollicitude, la Compagnie construisit ce pont « destiné à remplacer un passage à niveau fort incommode pour la ville de Roubaix. »

Cette façon de présenter la question a de quoi nous surprendre : Roubaix possède la gare la plus détestable que nous connaissions, et toujours la Compagnie du Nord a refusé d'en améliorer les conditions; de fréquentes avances lui ont été faites en ce sens, et toujours elle y a répondu par une fin de non-recevoir; l'agrandissement de la gare en 66 était nécessité par l'extension du trafic, et, depuis 1858, la Compagnie cherchait à en poursuivre la réalisation amiable; la ville ne s'y opposait pas, mais elle cherchait à sauvegarder les besoins de la circulation, ainsi que le prouve une lettre du 6 août 1858, dans laquelle le Maire demandait non-seulement un pont, mais encore une passerelle, pour donner son adhésion à la suppression du passage à niveau; la Compagnie refusa et attendit; enfin, elle présenta son projet vers 1862 et, le 19 février 1863, la ville donna un avis favorable à l'enquête mais en demandant une rue latérale de 12 mètres de largeur. Pour les rampes du pont elles-mêmes, on prévoit leur insuffisance, puisque, par sa lettre du 10 septembre 1864, le Maire demandait qu'elles fussent portées à 12 mètres de largeur au lieu de 10 mètres.

L'insuffisance du pont ne tarda pas, d'ailleurs, à se faire sentir : un décret du 30 juin 1866 venait d'autoriser la ville à ouvrir une rue de 15 mètres entre le pont du chemin de fer et le boulevard de ceinture, et l'on était à la recherche des moyens d'en réaliser l'ouverture; et, entre autres faits concernant cette affaire, à propos de l'examen de la proposition Deledalle, le registre des délibérations porte, à la date du 19 juillet 1866, cette mention : « Henri Dubar démontre l'insuffisance du pont actuel, toujours encombré de matériaux et de charbons; il conclut en demandant qu'on construise un deuxième pont en ligne droite. » *(à suivre.)*

---

M. Bernard LEVY, l'habile chirurgien dentiste de Paris, en ce moment à Lille où il obtient le plus éclatant succès, viendra passer quelques jours à Roubaix dans la première semaine de juin et descendra à l'hôtel Ferraille.

---

**Anglo-French club**, *pour l'étude et la pratique de la langue anglaise.* — La commission de la société *Anglo-French club* a l'honneur d'informer MM. les sociétaires et les membres honoraires que la réunion générale trimestrielle aura lieu le dimanche 7 juin à 11 heures, au siége de la Société (*Estaminet St-Georges*) rue du Grand-Chemin.

## Faits Divers

Le troisième Conseil de guerre a condamné à mort par contumace M. Melvil-Bloncourt, député de la Guadeloupe, pour participation à la Commune.

— L'exposition des produits des colonies, à Paris, contiendra un énorme lingot d'or provenant de Cayenne.

Actuellement, cette masse d'or est à la Banque de France. C'est une pépite du poids de 200 kilogrammes et de la valeur de 600,000 fr. Elle est encore informe et va être fondue en lingots un des jours de la semaine prochaine.

Cette pépite a été adressée à Paris par une des sociétés exploitant les mines d'or découvertes, il y a quelques années, dans notre colonie de la Guyane. La masse d'or trouvée depuis quelque temps devient si considérable, qu'il est très fortement question de détourner de son lit la rivière l'Oyapoch, ainsi que ses affluents, afin de se livrer avec des résultats encore plus certains, à l'extraction de l'or qui doit y être caché.

— L'un des peintres les plus gracieux, et en même temps les plus puissants comme somme de travail, vient de mourir à Saint-Raphael (Var). Jean-Louis Hamon était né à Plouha en 1821 ; élève de Gleyre et de Paul Delaroche, il échoua d'abord aux expositions de 1848 et 1849, et ce n'est qu'à l'exposition internationale de Londres, alors qu'il était attaché à la manufacture de Sèvres, qu'il fut remarqué On se rappelle l'immense succès qu'obtint en 1852 sa *Comédie humaine*, et l'année suivante *Ma sœur n'y est pas*, de charmants badinages contemporains, traités à la manière antique.

Depuis dix ans, Hamon vivait à Rome, où il travaillait sans relâche à des tableaux qui, pour la plupart, partaient tous pour l'Amérique. Il avait amassé ainsi, par ce labeur devenu en quelque sorte commerciale une assez jolie fortune.

Hamon avait été décoré en 1855.

— Assassinat de la rue Aubryot, a Paris. — Un assassinat qu'on n'a découvert qu'hier, a été commis il y a trois jours, 9, rue Aubryot, par un sieur Tinloup, sur la personne de sa maîtresse, une ouvrière de vingt-cinq ans, nommée Marie Soler. Profitant de son sommeil, Tinloup, sous l'influence d'un violent accès de jalousie, l'a complétement décapitée avec un rasoir ; puis, laissant là le tronc qui saignait sur le lit, la tête qui, en roulant de l'oreiller s'était accrochée par ses longs cheveux, à un des barreaux de fer, il s'en est allé chez le marchand de vins. La nuit, il est revenu coucher près du cadavre et a dormi sur une chaise, devant cette tête et devant ce corps, au milieu de cette odeur fétide qu'exhale le sang humain.

Pendant deux jours, sortant et rentrant, il a vécu auprès de ce cadavre, abruti, sans remords.

Hier, il a compris que son crime ne pouvait être caché, et alors, pour se rendre intéressants, il a simulé une tentative de suicide, en s'entaillant légèrement la gorge. C'est en allant constater cette tentative de suicide qu'on est arrivé à la découverte du crime.

---

**La Société Générale** pour le **Patronage des Libérés**, dont le siége est au ministère de l'intérieur, rue de Varennes, 78 bis, vient de publier le compte-rendu de ses travaux pendant l'année 1873.

Le remarquable Rapport d'ensemble est dû à la plume de M. Jules de Lamarque, le fondateur de cette grande œuvre philanthropique dont de récents débats parlementaires ont mis les avantages en évidence. Cet honorable membre du Conseil d'administration, après avoir cité les pays où sont organisées et fonctionnent depuis longtemps des institutions du même genre, se félicite que la France possède enfin une Société Générale de patronage ayant pour but : 1° de ramener au bien, en leur procurant du travail, les libérés amendés, dont une enquête préalable a prouvé les bonnes intentions ; 2° de provoquer, sur tous les points de la France, la fondation d'œuvres analogues correspondant entre elles, de telle sorte que les tribunaux n'aient plus à juger de ces individus qui, soit à juste titre, soit par tactique, se plaignent d'avoir été poussés à mal faire par suite de manque d'ouvrage et de la répulsion dont ils étaient l'objet, malgré leur désir de redevenir honnêtes.

Les résultats obtenus sont très satisfaisants. La plupart des libérés placés jusqu'à ce jour sont rentrés dans la bonne voie et se conduisent à la satisfaction complète de leurs patrons. Pas un seul cas de récidive ne s'est produit parmi les libérés adultes. D'un autre côté, à l'exemple de la Société générale, des sociétés de Patronage correspondantes s'organisent à Lyon, Rouen, Vaillon Cahors, etc.

Le ministre de l'intérieur, appréciant hautement l'utilité de cette œuvre, a bien voulu la subventionner, la recommander vivement par diverses circulaires et lui accorder un local dans les bureaux de son administration.

La Société générale est dirigée par un comité de députés, de hauts fonctionnaires, de notables commerçants. M. Jaillant, l'éminent directeur de l'Administation pénitentiaire, est l'un de ses fondateurs et de ses soutiens les plus dévoués. Elle compte parmi ses souscripteurs des sommités de tout ordre, des membres de l'Assemblée nationale, des conseillers généraux et municipaux, des magistrats, des notabilités commerciales. Récemment encore, le Comité central des Chambres syndicales de Paris et le syndicat général de l'Union nationale du commerce et de l'industrie ont voté des résolutions pour la recommander chaleureusement à leurs adhérents.

Ainsi qu'on le voit, la Société générale de Patronage, bien que sa fondation soit récente, a obtenu de très heureux résultats, et nous ne pouvons qu'engager nos lecteurs à prêter leur concours à cette œuvre de moralisation, sur laquelle des renseignements plus détaillés sont donnés aux personnes qui veulent bien s'adresser au secrétariat général, rue de Varennes, 78 bis.

## Nouvelles du soir

L'Assemblée doit procéder aujourd'hui à la nomination de trois membres de la commission constitutionnelle en remplacement de MM. Tailhand, de Cumont et Grivart.

Le centre droit propose les candidatures suivantes : Duclerc, président de la gauche, de Goulard, vice-président du centre droit, et M. de Rességuier, membre de la droite. Il est douteux que M. Duclerc accepte.

M. le duc de la Rochefoucauld, ambassadeur de France en Angleterre, est arrivé à Paris hier matin, venant de Londres.

On annonce aussi l'arrivée de M. le général Leflô, ambassadeur en Russie.

### Dépêches Télégraphiques

PIE IX

*Rome*, 5 *juin*.— Hier, le Pape a célébré la messe et s'est promené dans sa bibliothèque. Sa Sainteté est très faible, mais n'a pas de fièvre. Elle a reçu aujourd'hui en audience publique.

La *Voce della Verità* dit que les cléricaux ne participeront pas aux élections politiques.

L'EMPEREUR ALEXANDRE ET LE ROI DE SAXE.

*Ems*, 5 *juin*. — Le roi de Saxe arrivera ici, lundi matin, pour faire une visite à l'empereur de Russie et descendra à l'hôtel d'Angleterre.

LES COURSES D'EPSOM

*Londres*, 5 *juin*. — *Courses d'Epsom*. Les *Oaks* ont été gagnés par *Apology* à M. Launde : *miss Toto* à M. Lefèvre était deuxième et *Lady Patrieux* troisième. Onze pouliches ont pris part à cette course.

LA GUERRE CARLISTE

*Madrid*, 5 *juin*, 10 *h. soir*. — Le maréchal Concha est entré hier à Logrono.

On assure que l'armée de la Catalogne va être renforcée.

*Santander*, 5 *juin, soir*. — Aussitôt que le maréchal Concha est arrivé à Logrono, il a rendu visite à Espartero, qui l'a félicité chaleureusement pour la délivrance de Bilbao.

Les opérations contre les carlistes sont suspendues par suite de la pluie.

*Oran*, 5 *juin*. — Une frégate et un aviso Espagnols ont pris à leur bord 500 forçats de Carthagène et des marchandises pillées dont la valeur est estimée à 200,000 francs. Ils sont partis ce matin pour Centa.

*Dicastillo*, 2 *juin*.— (Source carliste). Le général Echague est rentré à Tafalla après avoir essayé de pénétrer dans la vallée de Ronéan avec 4,000 hommes. Il a été repoussé par Lizarraga qui avait sous ses ordres quatre bataillons et deux escadrons.

## COMMERCE

*DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES*

Havre, 6 juin.

(Dépêche de MM. Shlagdenhauffen et Cᵉ, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)

Marché toujours calme, soutenu, sans changement appréciable.

Liverpool, 6 juin.

(Dépêche de MM. Shlagdenhauffen et Cᵉ, représentés à Roubaix par M. Bulteau Desbonnets.)

Ventes 10,000 b. Marché inchangé. Manchester soutenu. Recettes de la semaine 17,000.

### BULLETIN FINANCIER

*Bourse de Paris du* 5 *juin*

*Deux heures*.— Les bruits relatifs à l'état du Saint-Père qui avait été répandus à la Bourse d'hier ne s'étant pas confirmés, la baisse qui en avaient été la conséquence a été annulée à l'ouverture d'aujourd'hui.

En effet, les Rentes françaises 3 0/0 et 5 0/0 ont ouvert, la première à 60 10, en hausse de 0,15 c., et la seconde à 94 75, en hausse de 0,07 c. 1/2 sur leurs cours de fermeture de la veille.

Les affaires sont nulles, mais la tendance est bonne; le comptant est bien soutenu. On sent qu'un mouvement de hausse serait facile si la situation politique se détendait.

L'Italien a regagné le premier et le plus haut cours d'hier, 66 95. Quelques réalisations de bénéfices et le manque d'affaires l'ont ramené à 66 70.

Le Crédit mobilier français s'est déprécié de 8 75; il est tombé à 497 50. C'est l'approche de l'assemblée générale des actionnaires qui provoque cette baisse.

Les Chemins français, toujours fermes, donnent lieu à très peu de transactions. l'Orléans est à 820, le Nord 1055, l'Est 493 75, et le Lyon 855.

Les Suez et les délégations sont toujours mouvementés ; on cote les Suez 412 50 après 308 75, et les délégations 405 après 400.

Au comptant, le marché est plus animé. Il se négocie une grande quantité de Ville de Paris. Ces dernières ont monté dans une prpportion inaccoutumée, parce qu'un grand établissement financier a pris à la Ville le solde des obligations de l'emprunt de 1869, sur lequel on n'avait fait que le premier versement.

Les Villes 1869 sont à 302 50 après 306 25, celles de 1871 à 280,

*Trois heures*. — Le 3 0/0 fait 60 07 1/2, le 5 0/0 94 80, l'Italien 66 80.

---


### Comptoir des Fonds publics

**70, rue de l'Hôpital-Militaire, à LILLE**

A. DE MÉVOLHON

**Avances sur Titres**

*Achat et Vente de Valeurs au comptant*

Ordres de Bourse à terme.

Paiement de coupons sans commission.

---

### Demi-ouvrier papetier

On demande un **demi ouvrier papetier**. — S'adresser au bureau du journal.

---

SANTÉ A TOUS **rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :**

# REVALESCIÈRE.

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dyssenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard des Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé. A. Brunelière, curé

Cure N° 45,270.

Phthisie.—M. Roberts, d'une consomption pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence, (Alpes-Marimes) juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance Meyffret, curé

Cure N°. 68,413.

M. Lacan père, de 7 ans de *Paralysie* des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boites : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boites, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boites, de 2 fr 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste : les boites de 32 et 60 fr. *franco*. Dépôt chez MM. Coille, pharmacien, et Morelle-Bourgeois, Léon Danjou, pharmacien, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, et chez les autres pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Cᵒ., 26, Place Vendôme, à Paris.

4075— D.

---

Le **Phosphate de fer** de **Leras**, docteur ès-sciences, est toujours sans rival pour la guérison des maux d'estomac, des pâles couleurs, de l'appauvrissement du sang et de la leucorrhée. Voici le résumé de l'opinion de deux des princes de la science.

« Il faut le classer parmi les ferrugineux » qui vont bien aux malades dont les organes digestifs supportent mal les préparations de fer. — Soubeiran, professeur aux » Ecoles de médecine et de pharmacie. »

« C'est, selon moi, la meilleure des préparations ferrugineuses, et dont l'administration donne les résultats des plus » rapides. Aran, médecin de l'hôpital » Sainte-Eugénie. » — Dépôt dans les principales pharmacies. — A Roubaix, ph. Coille.

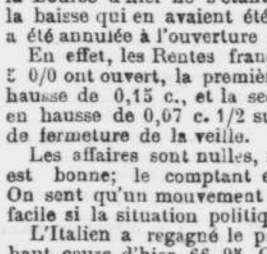


NEVRALGIES (faciales.) MIGRAINES (non gastralgiques.) OTALGIES (névralgies de l'oreille.) MAUX DE DENTS (lors même qu'elles seraient cariées.)

AVIS IMPORTANT : Cette Eau est d'une odeur **très-agréable et complétement inoffensive**: aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les **douleurs cessent à l'instant même**: elle prévient aussi les crises d'**ÉPILEPSIE** et les attaques d'**APOPLEXIE**. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feraient la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de **MÉDECINS** et de **PHARMACIENS** qui, souvent, ont pu constater l'**efficacité extraordinaire** de ce produit.

**L'Inventeur a choisi le meilleur mode de CONVICTION** en laissant chez les **Dépositaires Spéciaux** des flacons destinés à **guérir instantanément dans la Pharmacie.**— *Flacon simple:* Prix, **4** fr. — *Flacon* contenance **triple**: Prix, **10** fr.

Dépôt à Roubaix, Pharmacies COILLE et MONTAIGNE. 6213


---

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour l'insertion des **AVIS DE VENTES JUDICIAIRES FORMATIONS DE SOCIETES** et autres **PUBLICATIONS LEGALES ET JUDICIAIRES.**

## Publications légales

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX.

*Faillite Odile* DESBONNET.

MM. les créanciers sont informés qu'en conformité de l'article 492 du code de commerce, ils doivent se présenter, en personne ou par fondé de pouvoir, dans le délai de vingt jours, à partir d'aujourd'hui, devant Mᵉ TRILLON, syndic de ladite faillite, au greffe du Tribunal de commerce de Roubaix.

La 1ʳᵉ réunion pour l'affirmation des créances aura lieu au Tribunal de Roubaix, le samedi 27 juin 1874, à 11 heures du matin.

*Le greffier du Tribunal,*
6253 H. LEQUENNE.

---

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURCOING.

La délibération sur le concordat dans la faillite de Henri DHAL, ayant été remise pour tout délai au 11 juin courant à 3 heures du soir, MM. les créanciers sont invités à se trouver à cette nouvelle assemblée, qui sera la dernière, et dans laquelle, à défaut de concordat, ils seront de plein droit en état d'union, et dans ce cas appelés immédiatement à donner leur avis, tant sur le fait de la gestion, que sur l'utilité du maintien ou du remplacement du syndic. Pour réquisition.

Les pouvoirs doivent être enregistrés avant l'assemblée et certifiés par le mandataire.

*Le greffier du tribunal,*
6250 L. PANNIER.

## IMMEUBLES à vendre ou à Louer

Etude de Mᵉ Aimé VAHÉ, notaire à Roubaix, successeur de Mᵉ COTTIGNY.

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le Jeudi 11 Juin, à 2 heures de relevée, Mᵉ Aimé VAHÉ, notaire à Roubaix, procédera publiquement, en son étude, à la vente en une seule adjudication,

D'UNE CHOQUE DE

# CINQ MAISONS

**à étages**

dont une à usage d'Estaminet, sous l'enseigne du *Mineur Belge*

situées à ROUBAIX, rue du Moulin-Bernard, le tout érigé sur et avec **2 ares 92 centiares 20 dix-milliares de terrain.**

Mise à prix fixée à 3,000 francs.

S'adresser, pour tous renseignements, à Mᵉ VAHÉ, notaire commis et dépositaire du cahier des charges. 6255

---

Etude de Mᵉ Aimé VAHÉ, notaire à Roubaix.

L'an 1874, le lundi 6 juillet, à 3 heures précises de relevée, Mᵉ VAHÉ, notaire à Roubaix, procédera publiquement, en son étude, à la vente en une seule adjudication, par suite de décès et pour sortir d'indivision, de :

VILLE DE ROUBAIX.

1° *Grande-Rue, nᵒˢ* 95 *et* 97

**Une grande propriété**, composée de deux maisons à étage, dont l'une est actuellement inoccupée, et l'autre est occupée sans bail par le sieur Henri Moulard, au loyer annuel de 472 francs.

2° *Hameau du Pile*

**Une propriété**, composée de six maisons, occupées sans bail, par divers, et produisant un revenu annuel de 1,680 fr.

3° *Rue de Lannoy*

**Deux maisons** contiguës, occupées sans bail par divers et produisant un loyer annuel de 480 fr.

4° *Rue du Collège*

Toute une **Maison** et ses dépendances, occupée par M. Constantin Valentin, moyennant un loyer annuel de 600 francs.

5° *Rue du Collège, nᵒˢ* 95, 97 *et* 99

**Trois Maisons** et dépendances, occupées par les sieurs Picard-Delattre, Antoine Ast et Adolphe Delecluse, et produisant annuellement un revenu de 1477 francs.

S'adresser, pour tous renseignements, à Mᵉ VAHÉ, chargé de la vente. 6256.

---

Etude de Mᵉ Aimé VAHÉ, notaire à Roubaix.

**VILLE DE ROUBAIX**

rue Saint-Georges.

UNE GRANDE

# MAISON

**propre à tous usages**

**A VENDRE**

Pour en jouir de suite.

S'adresser, pour traiter, à Mᵉ VAHE, notaire à Roubaix. 6257